

Bureaux - LILLE, 15, RUE D'ANGLETERRE, 15, LILLE. - TELEPHONE : 672 - (POUR PARIS : 5, rue Bayard, 5)



ADVENIAT REGNUM TUUM. Dieu protège la France!

La Journée

La Chambre ayant voté après des débats sans aucun intérêt, une partie du budget de l'Agriculture, se repose jusqu'à lundi. Au Conseil des ministres de ce jour, le général Lherminier a été nommé commandant du 10<sup>e</sup> corps. Parmi les autres questions traitées il faut signaler celle des Conseils de guerre. Le Congrès des catholiques du Nord et du Pas-de-Calais s'est poursuivi nombreux, animés, pratique, vraiment encourageant. Il est ouvert dimanche par la conférence traditionnelle à l'Hippodrome où M. de Lamazelle et Mgr Henry prendront la parole. Le 'Bien public' de Dijon, publie l'inévitable histoire d'un maire qui vend l'église de son village. STRASBURG. - Le mariage de la princesse Louise de France, du prince Charles de Bourbon a eu lieu aujourd'hui à Woodnorton.

L'auto prolo...

Dans la nuit, crevé partout de lumières aveuglantes, jaunes et bleues, rouges et vertes au-dessus desquelles, là-haut, dans le zénith, ruisselait le fleuve de clarté laiteuse descendant de la Tour Eiffel... dans la nuit puissante, murmurante, bruyante, je sentis une main se poser sur mon épaule, un bras prendre mon bras, et un pas emboîta le mien. - Bonsoir, mon cher abbé ! dit une voix. - C'est vous !. - Et comme ça... on cherche son petit article... ? - Mais... peut-être !. - Surtout, éreintez-moi cette foire-là, hein... ? - Et d'un geste farouche... d'un geste à la Saint-Barthélemy, me désignant les lignes éclatantes du Grand-Palais baigné tout entier dans une verte lumière lampadaire à cabochons dorés, toute cette orgie de deux cent cinquante mille lampes électriques lutant contre le noir, et faisant le jour quand même... - Babylone !. j'écriai-t-il. - Puis, il y eut un grand remous sur l'avenue, et je me retrouvai seul, parmi des milliers de personnes. Alors, je franchis le guichet des cartes, et, à la queue leu-leu, sans hâte, sans fébrilité, je roulai avec les autres dans les voitures. - Surtout, éreintez-moi cette foire !. La phrase m'était restée dans l'oreille ; je voyais même très bien l'article : l'or !. le luxe !. la jouissance !. Babylone !. Byzance !. Pif !. Pan !. Pan !. Pan !. Signé : PIERRE L'ERMITE. Puis, peu à peu, en marchant, comme s'il se déchirait à la réalité des durs engrenages de fer, tout ce qu'il avait d'exagéré, de factice dans cet article m'apparut... D'abord, pourquoi « éreinter » ? Si une de ces millions de personnes qui s'écrasent dans les voitures de l'auto, si un de ces centaines de milliers d'ouvriers qui en vivent, lisait par hasard, ce fameux éreintement, l'impression serait pénible. On dirait : « Les voilà bien, les catholiques !. toujours à l'arrière de la civilisation... des geignards qui ne savent que crier : « Case-co ! ». Tu es « nouveau », donc tu es l'ennemi ! Or, c'est précisément parce que nous sommes des infranchissables traditionalistes de l'idée, que nous devons accueillir, à bras ouverts, tout ce qui est jeune dans la matérialité des choses. Babylone !. Mais Babylone était le triomphe de la volupté. Or, ici, n'est-ce pas plutôt le triomphe de l'esprit !. la victoire du travail acharné ? Penchez-vous sur ces châssis d'acier... faites-vous indiquer ce qui, dans chacun d'eux, constitue un progrès, et vous serez émerveillés des recherches, des essais, du labeur acharné que suppose ce mécanisme, qu'un enfant fignolait parfois dans le creux de sa petite main. Ereinter ? Mais ce serait antidémocratique ! Car on sent nettement que cette féerie d'exposition devra chercher son définitif succès, en s'orientant, elle aussi, vers les petits et les humbles. Je pourrais dire une contradiction. Et pourtant ce sera l'histoire de demain. La crise automobile a eu pour cause principale : la voiture de luxe... Ce qui la résoudra, c'est la voiture du pauvre... du prolétaire... l'auto-prolo. Et c'est facile à comprendre : Actuellement, le pauvre des riches qui peuvent s'offrir une auto en possession d'une. Quelques-uns l'ont même déjà vendue, parce que la voiture est trop coûteuse ; et coûteuse, parce que « de luxe... ». Or, les riches sont le petit nombre ; ils constituent un champ restreint, dont les limites sont actuellement atteintes. Il faut donc chercher autre chose. Et cette autre chose ne peut être que la multitude innombrable des petits qui regardent et attendent. Ils attendent quoi ? Que le constructeur accentue le mouvement de bon marché qui se dessinait déjà l'an dernier, et alors, sur aussi, ils entraveront en ligne, et bien des choses seront changées. Qui, je que les constructeurs essaient d'ouvrir l'accès de l'auto aux classes populaires... qu'ils fassent pour la voiture ce qu'ils ont fait pour la bicyclette, et leur industrie verra s'étendre devant elle une carrière aussi vaste que l'humanité. Il y aura sans doute une difficulté considérable à vaincre : l'auto du pauvre n'est guère que la réduction de la voiture du riche, nécessitant encore, à peu près, le même mécanisme qu'elle ; et le carterage serait autrement dangereux pour la voiture que pour la bicyclette. Mais la difficulté n'est pas « impossible », surtout en France.

JOURNAUX INTERDITS

Communiqué officiel de l'évêché de Nancy : L'évêque de Nancy, pour accomplir un devoir de sa charge épiscopale et mettre en pratique les enseignements de l'ordre de Pie X dans sa dernière Encyclique Pascendi, interdit à tous les prêtres et à tous les fidèles de son diocèse de s'abonner à la Justice sociale et à la Vie catholique, de recevoir ou de lire ces deux journaux.

Gazette

Brigands honnêtes Il y a quelques temps, un missionnaire français allait d'Ourmiah à Mavana (village de Perse). Dans les montagnes, il fut attaqué par des Kurdes (brigands) qui le dépouillèrent complètement. Les choses se firent d'ailleurs sans violence. - Donnez-nous tout ce que vous portez avec vous, dirent les brigands. Le missionnaire, comprenant qu'il fallait être de bonne composition, donna son argent, ses armes et sa montre même. Les brigands ne savaient pas se servir de cette montre à remonter. Ils prièrent le missionnaire de leur en indiquer la manière. Celui-ci y consentit. Puis, échange de bons procédés, deux cavaliers conduisirent ensuite le prêtre jusqu'au village voisin, où il devait dire la messe, et, généreux, ils lui donnèrent quelque argent pour lui permettre de continuer le voyage. Il faut avouer que ces brigands ont de très bonnes intentions. On raconte même que s'ils reconnaissent dans eux qu'ils attaquent des pauvres paysans ou des ouvriers sans ressources, les Kurdes, loin de faire mal à ces malheureux, leur donnent de l'argent et des objets pris, des caravanes plus fortunées. C'est une façon de faire l'aumône à la Briand. Les Enfants de Gergovie De la comploterie qui eut lieu jeudi, à Limoges, entre MM. de Lannoy, Romeuf, Dufay et les FF. M., il faut retenir quelques paroles, par où l'on voit à quel point la F. M. est compromise dans cette vilaine affaire de cambriolage. Thomas, à son retour de Londres, se présente chez M. de Lannoy. Ce dernier le congédia, en le cinglant de paroles sévères. - Tout doux ! répartit Thomas. Mais de quoi vous effrayez-vous donc ? Penchez-vous sur le fait que le vil voleur que l'on dit être l'auteur de ces cambriolages au Grand-Orient, et soyez assurés que rien ne sera fait contre moi. Il paraît, toutefois, que Thomas escomptait un peu trop de ses perspectives. Et quand M. Romeuf dit au F. Dufay : - Dufay, maintenant que vous voilà convaincu de la malhonnêteté de Thomas, et puisque vous m'affirmez votre innocence, vous n'avez plus qu'à dénoncer cet homme à la justice. - Qu'il réponde le F. Dufay ? - Il répondit : - Je ne le puis, Thomas fait partie de ma Loge, et il est interdit à un franc-maçon d'en dénoncer un autre. Les règlements s'y opposent. M. Romeuf a raconté cela tout au long, sans commentaires. A propos de Balzac Mme Hanaka, dont la mère épousa Balzac quelques mois avant la mort du grand écrivain, a écrit pour le Temps quelques notes, dont nous citerons ces passages. Voici pour la puissance de travail de l'auteur de la Comédie humaine jusqu'en ses dernières années : « Il continuait pourtant, hélas ! son faste régime : il passait les nuits à travailler, en prenant de l'essence de café d'une force inouïe. Ma mère avait essayé de lui faire remplacer, le soir, cette fétide boisson, à laquelle il devait sa maladie de cœur, par des glaces au thé, friandise locale qui lui était particulièrement agréable. Mais il revenait toujours à son café... » Et voici pour les sentiments catholiques de Balzac : « Il était profondément catholique et manifestait toujours pour l'Eglise la plus grande admiration, dans ses causeries avec moi sur ce sujet qui m'est si particulièrement cher. « Il mourut dans les sentiments les plus chrétiens et les plus catholiques, soutenu par les pieuses exhortations de M. le curé de Saint-Philippe du Roule, sa paroisse. » Un interrogatoire Le P. Hyacinthe, martyr récemment béatifié, et dont le vie illustre paraît aujourd'hui (1), fut l'objet, avant son exécution, de la curiosité de la reine d'Espagne ; elle désira voir le prêtre revêtu de ses ornements sacrés et elle lui fit réciter quelques prières, puis elle lui posa ces questions : - Si l'en est comme tu le prétends, vous autres avec votre loi, vous monterez au ciel et nous, qui vénérons les idoles, descendrons en enfer ? - Oui, tous ceux qui ne veulent pas connaître la loi de Dieu ou refusent de la pratiquer, vont en enfer. - Donc, toi, tu iras au ciel et le roi ira en enfer ? - Mieux aucun doute, à moins qu'il ne se convertisse. Voilà des réponses qu'il conviendrait de faire à nos roitelets de 15 000 francs.

Le dogme des 15 000

J'ai appelé la résolution parlementaire des 15 000 la loi intangible de la majorité bloquée ; j'ai été au-dessus de la vérité, elle est son dogme. Et quiconque ne fait pas le signe du maçon devant son dogme est excommunié ; quiconque ne l'accepte pas et ne le prêche pas est exclu de la République et traité en paria. Le pauvre M. Sarrien en a fait l'expérience hier à la réunion du groupe radical. Il n'est pas d'homme qui ait fait plus de mal au pays par son obéissance servile à son groupe : c'est lui qui a fait vivre plus de trois ans l'exécrable ministère Combes, lui qui a fait ratifier par la majorité ses actes les plus repoussants, basés sur la délation la plus dégradante ; lui qui a fait spolier l'Eglise et des catholiques ; lui, en un mot, qui a été la clé de voûte du régime du « bloc ». Sans lui, des consciences individuelles s'en seraient détachées, il les y a enchaînées, comme il y a enchaîné la sienne. Qu'importe son loyalisme au régime « abject » qu'importe son sacrifice de conscience à la consécration du « bloc » ?... c'est plus fort que lui, le dogme des 15 000 le dégoûte ; il ne le dit pas, il n'oserait ; il ne le combat pas, son courage ne va pas jusqu'à ; mais M. Charles Benoist lui ayant fourni le moyen de s'en débarrasser, comme on se débarrasse d'un poids qui écrase, il a silencieusement voté la proposition de délinquance et de relèvement. C'est assez ; c'en est trop ! M. Sarrien, chef du parti radical, n'accepte pas le dogme des 15 000, - c'est un traître, il est acheté par la réaction, il pactise avec elle, et les épithètes de « lâche », de « misérable », de « mufti », adressées à M. Charles Benoist lui sont applicables ; il les endosse avec l'accusation de « donner un coup de poignard dans le dos » articulée par M. Clemenceau. Il endosse encore l'épithète « d'inconvenant » réservée jusqu'à par son ami, le grand pontife du dogme, au seul M. Charles Benoist ! M. Sarrien a touché au dogme ! Les profanations d'église, ce n'est rien, mais toucher au dogme des 15 000, quel sacrilège !

Le rapport sur la liquidation des Congrégations

Le fameux rapport n'est toujours pas distribué. Il devait paraître le 1<sup>er</sup> octobre, puis le 4 novembre... Nous sommes au 14 du mois... Sénateurs et députés ne veulent rien venir. M. Riou fait des voyages inutiles à la questure, mais il n'abandonnera pas la partie. Qu'il se console en songeant que s'il ne peut avoir ce rapport d'autre part, ses collègues le lisent, le relisent, l'épluchent, l'annotent et l'enrichissent (?) Ce sont les avocats des liquidateurs qui préparent à M. Guyot-Dessaignes de spécieux arguments pour le jour où il faudra qu'il réponde.

Le mariage de la princesse Louise

Ce matin a eu lieu à Woodnorton (Angleterre) le mariage de la princesse Louise de France, sœur de M. le duc d'Orléans, avec le prince Charles de Bourbon, beau-frère du roi d'Espagne. La jeune mariée est née à Cannes, le 24 février 1882. Le prince Charles de Bourbon est né le 10 novembre 1870, près de Bolzen (Autriche), et appartient à la branche des Bourbons de Naples. Naturalisé en Espagne avec le titre d'infant, le 7 février

visiter l'hôpital. La reine Amélie s'est entretenue avec tous les malades, notamment avec un ouvrier qui travaillait à la construction de la Chapelle de Woodnorton, était tombé, la veille, d'un échafaudage et s'était fracturé la cuisse. Une petite malade, miss Valentine Hill, âgée de 6 ans, devait offrir à la reine un bouquet de violettes, mais des fleurs n'ayant pu arriver à temps, Sa Majesté dit à la fille de se consacrer à sa tâche. - Ma petite Valentine, je vous prie de m'envoyer votre bouquet à Woodnorton, et je le mettrai à mon corsage. M. le duc et la duchesse d'Orléans sont allés aussi visiter le malheureux ouvrier, et lui ont apporté leurs regrets et un large secours.



MADAME LA PRINCESSE LOUISE DE FRANCE

LE PRINCE CHARLES DE BOURBON Infant d'Espagne

1901, il épousa, le 14 février suivant, la princesse des Asturies, sœur aînée d'Alphonse XIII, morte le 27 octobre 1904. Le prince est général dans l'armée espagnole. Plusieurs officiers des régiments qu'il commande ont assisté au mariage. Le château où se sont déroulées les fêtes nuptiales est un ancien pavillon de chasse du duc d'Anjou. Transformé par son propriétaire actuel, M. le duc d'Orléans, en une confortable résidence de campagne, il a pris les proportions d'un petit palais, flanqué, pour la circonstance, d'une chapelle aux proportions d'église et d'une vaste salle de banquet. Hier sont arrivés à Orléans, parmi lesquels Alphonse XIII et la reine d'Espagne, la reine Amélie de Portugal, le comte de Caserte, père du fiancé, les membres des deux illustres familles et de nombreux princes et princesses. Depuis l'arrivée de la reine de Portugal, le drapeau portugais flottait sur le château de Woodnorton, avec le drapeau tricolore de France. Après la venue du roi et de la reine d'Espagne, on a hissé le drapeau espagnol. La princesse Louise a reçu des lettres de la reine Alexandra d'Angleterre, de la reine Maud de Norvège et de la princesse Victoria, dans lesquelles les deux reines et la princesse exprimaient leur regret que la princesse d'empereur et de l'impératrice d'Allemagne les empêchèt d'assister au mariage. Vendredi la reine de Portugal et sa sœur, la princesse Louise, se sont rendues en aéroplane à la ville voisine d'Evresham pour

ROME

La démission du cardinal Netto Notre correspondant particulier nous télégraphie : Des nouvelles fantaisistes présentent la démission de cardinal Netto, archevêque de Lisbonne, sous des couleurs absolument fausses. Depuis trois ans déjà le cardinal Netto, en raison de sa santé faible, demandait au Pape de l'autoriser à démissionner. Pie X, ayant trouvé un sujet capable de remplir ces importantes fonctions, a accepté. Cette démission n'a donc été causée par aucune intervention du ministre France. Mgr Amette quitte Rome Hier vendredi, le Saint-Père a reçu Mgr Amette en audience de congé. B. S.

Contre la dévotion des biens ecclésiastiques

Par 5 voix contre 2, le Bureau de bienfaisance de Messel (Orne) a refusé de solliciter la dévotion des biens d'église. Voici les principaux considérants de cette intéressante délibération : « Le maire fait remarquer la gravité particulière de la position de la question, de laquelle il résulterait que ce sont les membres du bureau qui prendraient les décisions et réclameraient l'attribution des biens. L'origine de ces biens qui sont biens d'église donnerait à cette initiative du bureau une signification particulièrement grave, puisque nul n'ignore que l'Eglise frappe d'excommunication toutes personnes qui détournent les biens consacrés au culte. M. le maire fait d'ailleurs remarquer que l'article 2 de la loi du 2 janvier 1907 ne dispose pas que les biens en question doivent être acceptés par les établissements auxquels on veut les attribuer. Les bureaux ne peuvent pas, en conséquence, solliciter de telles dévotions. Ils ne peuvent qu'accepter avec l'autorisation de l'évêque, si elle intervient, ou subir malgré eux. »

Blain-chant grégorien

(Edition vaticane) I. - « LIBER GRADUALIS » M. le comte Scotti, directeur de l'Imprimerie Vaticane, nous écrit de Rome, à la date du 4 novembre 1907 : Nous avons l'honneur de vous informer que le Liber Gradualis paraîtra vers la fin de l'année ou plutôt en janvier 1908. Nous rappelons qu'on peut souscrire à nos bureaux pour ce Liber Gradualis, premier volume in-8° d'environ 500 pages, imprimé au Vatican en caractères neufs et très clairs et sur papier à la main, au prix de 6 francs broché et de 10 francs relié. Le nombre en est limité et il n'y aura pas de tirage supplémentaire : ces exemplaires de l'édition officielle seront donc, vraisemblablement, très recherchés. II. - ORDINAIRE DE LA MESSE OU « KYRIALE » En volume de 34 pages, broché, 0 fr. 25 ; relié, 1 fr. 50. Un autre point de 40 pages, 0 fr. 50 ; relié, 1 fr. 50 à domicile, contient 32 exemplaires brochés ou 20 cartonnés. Remarque : Les pages de l'édition vaticane. On y trouve les mélodies grégoriennes de l'Aspergion (4 airs différents), Kyrie (30), Gloria (18), Credo (4), Sanctus (1), Agnus Dei (2), et premiers travaux de la Commission pontificale du chant grégorien. PARIS, 5, RUE BAYARD

Des blocards vendent une église

On lit dans le Bien public de Dijon : Bressay-sur-Tille. - Ces bons blocards... - Nous croyons que, jusqu'ici, le maire de ce village, Naudin fils, et le Conseil municipal tiennent le record pour leur ardeur à faire triompher la loi de séparation. Ils viennent, de leur propre initiative, de vendre l'église de Bressay, elle a été adjugée le dimanche 27 octobre, pour être démolie, 250 francs, aux nommés Seurat frères, de Couteron, qui, il y a quelque temps, ont fait enterrer leur père civilement. Les meubles et objets qui la garnissaient ont été dispersés et vendus à vil prix ; un tableau qui y était simplement en dépôt est parti pour Dijon, donné de gré à gré, paraît-il, pour 100 francs ; la chaire à prêcher et son abat-voix ont été achetés 5 francs par un vieillard qu'on dit plus anarchiste que socialiste ; il la réservait comme tribune, mais, ô vil appât du gain ! aurai sacré jama ! il l'a vendue avec vingt sous de bénéfice à un antiquaire de Dijon que nous ne voulons pas nommer pour lui faire une réclame de mauvais aloi ; aussi a-t-il reçu les reproches de ses amis. Le tabernacle en pierre de l'autel est déposé sur le cimetière, le drap des morts également, la table de communion en bois et divers autres objets, appuyés sur les murs du cimetière, qu'on veut bien les acheter ou du moins les soustraire à la pinte ou à la boue. Sur le sol misérable de l'édifice sans porte ni fenêtres on heurte des morceaux de planches, des débris de bougie, des lambeaux d'étoffe, des feuilles de livres de chant ou de missel ; on dirait qu'une chevauée barbare vient de mettre à sac le piteux édifice. Sur le curé, pendant trois dimanches consécutifs, a fait connaître les peines spirituelles qui atteignent les vendeurs et acheteurs de biens d'église. Les blocards sont dans la jubilation ; les gens, même simplement respectueux des choses religieuses, sentent de plus en plus le dégoût d'empa-

Des blocards vendent une église

PIERRE L'ERMITE. Des blocards vendent une église. On lit dans le Bien public de Dijon : Bressay-sur-Tille. - Ces bons blocards... Nous croyons que, jusqu'ici, le maire de ce village, Naudin fils, et le Conseil municipal tiennent le record pour leur ardeur à faire triompher la loi de séparation. Ils viennent, de leur propre initiative, de vendre l'église de Bressay, elle a été adjugée le dimanche 27 octobre, pour être démolie, 250 francs, aux nommés Seurat frères, de Couteron, qui, il y a quelque temps, ont fait enterrer leur père civilement. Les meubles et objets qui la garnissaient ont été dispersés et vendus à vil prix ; un tableau qui y était simplement en dépôt est parti pour Dijon, donné de gré à gré, paraît-il, pour 100 francs ; la chaire à prêcher et son abat-voix ont été achetés 5 francs par un vieillard qu'on dit plus anarchiste que socialiste ; il la réservait comme tribune, mais, ô vil appât du gain ! aurai sacré jama ! il l'a vendue avec vingt sous de bénéfice à un antiquaire de Dijon que nous ne voulons pas nommer pour lui faire une réclame de mauvais aloi ; aussi a-t-il reçu les reproches de ses amis. Le tabernacle en pierre de l'autel est déposé sur le cimetière, le drap des morts également, la table de communion en bois et divers autres objets, appuyés sur les murs du cimetière, qu'on veut bien les acheter ou du moins les soustraire à la pinte ou à la boue. Sur le curé, pendant trois dimanches consécutifs, a fait connaître les peines spirituelles qui atteignent les vendeurs et acheteurs de biens d'église. Les blocards sont dans la jubilation ; les gens, même simplement respectueux des choses religieuses, sentent de plus en plus le dégoût d'empa-

Des blocards vendent une église

PIERRE L'ERMITE. Des blocards vendent une église. On lit dans le Bien public de Dijon : Bressay-sur-Tille. - Ces bons blocards... Nous croyons que, jusqu'ici, le maire de ce village, Naudin fils, et le Conseil municipal tiennent le record pour leur ardeur à faire triompher la loi de séparation. Ils viennent, de leur propre initiative, de vendre l'église de Bressay, elle a été adjugée le dimanche 27 octobre, pour être démolie, 250 francs, aux nommés Seurat frères, de Couteron, qui, il y a quelque temps, ont fait enterrer leur père civilement. Les meubles et objets qui la garnissaient ont été dispersés et vendus à vil prix ; un tableau qui y était simplement en dépôt est parti pour Dijon, donné de gré à gré, paraît-il, pour 100 francs ; la chaire à prêcher et son abat-voix ont été achetés 5 francs par un vieillard qu'on dit plus anarchiste que socialiste ; il la réservait comme tribune, mais, ô vil appât du gain ! aurai sacré jama ! il l'a vendue avec vingt sous de bénéfice à un antiquaire de Dijon que nous ne voulons pas nommer pour lui faire une réclame de mauvais aloi ; aussi a-t-il reçu les reproches de ses amis. Le tabernacle en pierre de l'autel est déposé sur le cimetière, le drap des morts également, la table de communion en bois et divers autres objets, appuyés sur les murs du cimetière, qu'on veut bien les acheter ou du moins les soustraire à la pinte ou à la boue. Sur le curé, pendant trois dimanches consécutifs, a fait connaître les peines spirituelles qui atteignent les vendeurs et acheteurs de biens d'église. Les blocards sont dans la jubilation ; les gens, même simplement respectueux des choses religieuses, sentent de plus en plus le dégoût d'empa-

Des blocards vendent une église

PIERRE L'ERMITE. Des blocards vendent une église. On lit dans le Bien public de Dijon : Bressay-sur-Tille. - Ces bons blocards... Nous croyons que, jusqu'ici, le maire de ce village, Naudin fils, et le Conseil municipal tiennent le record pour leur ardeur à faire triompher la loi de séparation. Ils viennent, de leur propre initiative, de vendre l'église de Bressay, elle a été adjugée le dimanche 27 octobre, pour être démolie, 250 francs, aux nommés Seurat frères, de Couteron, qui, il y a quelque temps, ont fait enterrer leur père civilement. Les meubles et objets qui la garnissaient ont été dispersés et vendus à vil prix ; un tableau qui y était simplement en dépôt est parti pour Dijon, donné de gré à gré, paraît-il, pour 100 francs ; la chaire à prêcher et son abat-voix ont été achetés 5 francs par un vieillard qu'on dit plus anarchiste que socialiste ; il la réservait comme tribune, mais, ô vil appât du gain ! aurai sacré jama ! il l'a vendue avec vingt sous de bénéfice à un antiquaire de Dijon que nous ne voulons pas nommer pour lui faire une réclame de mauvais aloi ; aussi a-t-il reçu les reproches de ses amis. Le tabernacle en pierre de l'autel est déposé sur le cimetière, le drap des morts également, la table de communion en bois et divers autres objets, appuyés sur les murs du cimetière, qu'on veut bien les acheter ou du moins les soustraire à la pinte ou à la boue. Sur le curé, pendant trois dimanches consécutifs, a fait connaître les peines spirituelles qui atteignent les vendeurs et acheteurs de biens d'église. Les blocards sont dans la jubilation ; les gens, même simplement respectueux des choses religieuses, sentent de plus en plus le dégoût d'empa-

Des blocards vendent une église

PIERRE L'ERMITE. Des blocards vendent une église. On lit dans le Bien public de Dijon : Bressay-sur-Tille. - Ces bons blocards... Nous croyons que, jusqu'ici, le maire de ce village, Naudin fils, et le Conseil municipal tiennent le record pour leur ardeur à faire triompher la loi de séparation. Ils viennent, de leur propre initiative, de vendre l'église de Bressay, elle a été adjugée le dimanche 27 octobre, pour être démolie, 250 francs, aux nommés Seurat frères, de Couteron, qui, il y a quelque temps, ont fait enterrer leur père civilement. Les meubles et objets qui la garnissaient ont été dispersés et vendus à vil prix ; un tableau qui y était simplement en dépôt est parti pour Dijon, donné de gré à gré, paraît-il, pour 100 francs ; la chaire à prêcher et son abat-voix ont été achetés 5 francs par un vieillard qu'on dit plus anarchiste que socialiste ; il la réservait comme tribune, mais, ô vil appât du gain ! aurai sacré jama ! il l'a vendue avec vingt sous de bénéfice à un antiquaire de Dijon que nous ne voulons pas nommer pour lui faire une réclame de mauvais aloi ; aussi a-t-il reçu les reproches de ses amis. Le tabernacle en pierre de l'autel est déposé sur le cimetière, le drap des morts également, la table de communion en bois et divers autres objets, appuyés sur les murs du cimetière, qu'on veut bien les acheter ou du moins les soustraire à la pinte ou à la boue. Sur le curé, pendant trois dimanches consécutifs, a fait connaître les peines spirituelles qui atteignent les vendeurs et acheteurs de biens d'église. Les blocards sont dans la jubilation ; les gens, même simplement respectueux des choses religieuses, sentent de plus en plus le dégoût d'empa-

CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin en Conseil à l'Élysée, sous la présidence de M. Fallières. DANS L'ARMÉE Sur la proposition du ministre de la Guerre, le président de la République a signé un décret aux termes duquel le général Marion, commandant la 3<sup>e</sup> Division